

L'an deux mille vingt et un, le treize octobre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à La Roquebrussanne sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Demande de subvention FEADER dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Secrétaire de séance : Sébastien BOURLIN

Membres en exercice : 36

Membres présents : 30

Pouvoirs : 4

Excusés, absents : 2

Présents(es):

Laurence BRULEY	Simone CALLAMAND	Josiane GALIZZI
Roger ANOT	Ollivier ARTUPHEL	Jean-Michel CONSTANS
Philippe SCHELLENBERGER	Mikaël SCHNEIDER	Suzanne ARNAUD
Blandine MONIER	Carine PAILLARD	Bruno AYCARD
Henri BERGE	Gilles-olivier PAYAN	Marc LAURIOL
Robert DELEDDA	Jean-Yves DOLISI	Sébastien BOURLIN
Jacques PAUL	Christian OLLIVIER	Véronique MIQUELLE
Michel GROS	Patrice TONARELLI	Didier RÉAULT
Hervé THEBAULT	Sophie LEMETER	Anne CLAUDIUS PETIT
Vincent AYALA	Hélène VERDUYN	Christophe MADROLLE

Pouvoirs :

Madame Laetitia TREMOUILHAC déléguée de la commune de Cuges les Pins, a donné pouvoir à Madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes.

Madame Cathy SILVU déléguée de la commune de Pourrières, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, maire et délégué de la commune de la Roquebrussanne.

Monsieur Claude FABRE délégué de la commune de Saint-Zacharie a donné pouvoir à Madame Laurence BRULEY, déléguée de la commune de Auriol.

Monsieur François de CANSON, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à **Monsieur Christophe MADROLLE**, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Madame Laurence GAUD, Madame Virginie PHELIPPEAU,

Etaient également présents :

Monsieur Jean-Jacques COULOMB, délégué Métropole Aix Marseille, Madame Marie-Pierre EMERIC, commune de Garéoult, Monsieur Georges LUVERA, commune de Trets, Madame Fabien EVANS, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Monsieur François HANNEQUART, Conseil de Parc, Monsieur Philippe SUSINI, Conseil départemental 13 Chargé de mission Massifs Verts Direction de l'Environnement Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ;

Le Comité Syndical,

Vus :

- * le code des collectivités territoriales ;
- * les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * la charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment sa mesure 3 « Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place »
- * le compte-rendu de la réunion de cadrage préalable à l'animation des sites Natura 2000 « Massif de la Sainte-Baume » et « Sainte-Baume occidentale » du 09/07/2019 ;
- * le contenu de l'appel à projet FEADER « n°7.6.4 Demande de subvention dans le cadre d'un contrat Natura 2000 »
- * la décision du comité de pilotage du 09/07/2019 désignant le syndicat mixte de de gestion et d'aménagement du PNR de la Sainte-Baume comme animateur du site Natura 2000.

Considérant que les objets de l'animation du site sont :

- * l'émergence de contractualisations ;
- * le suivi et la réalisation d'études scientifiques ;
- * l'appui aux porteurs de projets et aux collectivités dans leurs démarches administratives notamment les évaluations des incidences ;
- * la sensibilisation et l'information du public et différents acteurs du territoire ;
- * le suivi du site ;
- * l'animation de la concertation et de la gouvernance du site ;
- * la gestion administrative et financière du projet.

Considérant que le contrat est conclu pour une durée d'engagement de cinq ans,

Il est exposé ce qui suit :

Pour permettre la protection des promeneurs et d'espèces d'intérêt communautaire, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Sainte-Baume souhaite proposer de répondre à l'appel à projet FEADER « n°7.6.4 Demande de subvention dans le cadre de contrat Natura 2000 » qui permettra le financement d'une mise en défens des arbres Héraclès, Merlin et Les trois chênes pour prévenir les chutes de branches et les accidents avec les promeneurs, pour protéger les espèces d'insectes saproxylophages patrimoniales qui vivent dans ces arbres et pour assurer une communication aux publics via la pose de pupitre d'information.

Le budget prévisionnel établi pour la période 2021-2022 est le suivant :

Dépense		Recette	
Type de dépense	Montant TTC	Type de recette	Montant
Conception et pose des clôtures de mise en défens et des pupitres de sensibilisations	27 015,36	FEADER	16 268,54
Illustrations	3 400,00	ETAT	14 426,82
Mise en page graphique	280,00		
Total	30 695,36	Total	30 695,36

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- * De déposer une demande de financement au titre de l'appel à projet FEADER 2021 7.6.4 selon le plan de financement prévu ;
- * D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS

